

SUIVI MEDICAL DES SALARIÉS

- ✓ Visite médicale à l'embauche : Visite d'Information et de Prévention (VIP) ou Examen Médical d'Aptitude (EMA)
- ✓ Examen périodique des salariés : VIP périodique ou EMA périodique
- ✓ Examen de pré-reprise
- ✓ Visite médicale de reprise du travail
- ✓ Visite à la demande et/ou confidentielle : tous les salariés peuvent demander une visite auprès de leur médecin du travail.

Votre médecin du travail, assisté de l'équipe pluridisciplinaire, vous conseille dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.

LA VISITE MÉDICALE AVEC LE MEDECIN OU L' INFIRMIER SONT DES MOMENTS PRIVILÉGIÉS POUR SIGNALER VOS PROBLÈMES DE SANTÉ

Des actions menées par une équipe pluridisciplinaire sous l'autorité du médecin du travail



Et rappelez-vous ! Une visite médicale auprès du médecin du travail peut être demandée à tout moment.



COIFFEURS

Conseils de prévention individuelle



Prévention des risques professionnels

Réalisation: AST74 - Groupe EVRP, sous groupe CFA. Edition 2018

Siège social et administratif
 12, quai de la Tournette CS 90417 ANNECY
 74013 ANNECY CEDEX
 Tél : 04 50 45 13 56
 SIRET 776 529 166 00022 | Code NAF 8621 Z
 TVA FR 08 776 529 166

santetravail@ast74.fr
 www.ast74.fr
 Suivez-nous sur



Afin de préserver votre santé, votre médecin du travail vous conseille de protéger :

Conseillé



VOTRE PEAU

→ **ÉVITEZ LES ALLERGIES ET DERMATOSES**

- ▶ **Portez** des gants (nitrile).
- ▶ **Lavez-vous** les mains au savon et essuyez les en tamponnant à l'aide de serviettes propres et/ou jetable.
- ▶ **Appliquez** des crèmes protectrices et régénératrices.



VOS VOIES RESPIRATOIRES

→ **MAITRISEZ LE RISQUE INFECTIEUX**

- ▶ **Assurez** la bonne ventilation des locaux.
- ▶ **Nettoyez** régulièrement les équipements et les outils.
- ▶ **Désinfectez** les outils après usage (bactéricide, fongicide, virucide).
- ▶ **Nettoyez** à l'aspirateur.



VOTRE DOS ET VOS BRAS

→ **AGISSEZ CONTRE LES TMS**

- ▶ **Réglez** en hauteur les équipements : bac à shampooing, fauteuil, tabouret de coupe,...
- ▶ **Gardez** de bonnes positions de travail : assis en répartissant le poids sur les deux jambes, bras en dessous des épaules, travailler au plus près des clients,...
- ▶ **Choisissez** des outils légers : sèche-cheveux <500 g, en s'assurant de leur confort d'utilisation (prise en main, positionnement des boutons de commande,...).
- ▶ **Effectuez** des séances d'étirements.
- ▶ **Préservez-vous** des problèmes circulatoires : chaussures plates ou petits talons ≤ 5 cm, éventuellement chaussettes ou bas de contention).

Déconseillé

- ▶ Le port des bijoux
- ▶ Les contaminations passives : remise en suspension en passant le sèche-cheveux, balais, poubelle ouverte,...



La profession n'est pas épargnée par les accidents de travail ainsi que les maladies professionnelles tels que : les troubles musculo-squelettiques (TMS), les affections respiratoires (asthme) et cutanées (eczéma) qui sont la cause de nombreuses inaptitudes et arrêts de carrière.

RECOMMANDATIONS À L'EMPLOYEUR

Organisez le travail :

gestion des effectifs, anticipation du surcroît de travail, polyvalence,...

Utilisez des équipements adaptés :

maniabiles, faible poids, robustes,...

Diminuez les risques : ventilation générale, aspiration, éclairage...

Formez les nouveaux embauchés.

Mettez à disposition des protections individuelles :

gants en évitant le latex, masques,...

Pensez à la maintenance mécanique et électrique :

équipements et installations. Contrôlez vos extincteurs et laissez-les accessibles.

Identifiez vos risques et réalisez votre Document Unique.

Gérez votre trousse de secours.

Analysez les accidents du travail pour éviter leur récurrence.

ORGANISER LE TRAVAIL

1. Alimenter-vous correctement dans un endroit propre et ventilé.
2. Définissez avec votre employeur vos tâches : activités, règles et conduites à tenir.
3. Formez-vous régulièrement aux nouvelles techniques et aux nouveaux équipements.

